



PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 – Année 2020/2021

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.



PRELABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Accès à l'établissement /Consignes sanitaires pour les parents :

- Port du masque OBLIGATOIRE dès l'entrée dans la cour
- Un seul accompagnateur autorisé par fratrie
- Désinfection des mains dès l'entrée dans les locaux
- Regroupements interdits devant l'école
- Entrée dans l'école autorisée uniquement :
 - * pour les parents de maternelle
 - * pour les parents venant accompagner ou chercher un élève à la garderie ou l'étude
 - * sur rendez-vous

Le matin

- **Garderie possible pour tous de 7h30 à 8h20**
- **Accueil de 8h20 à 8h30.**
- **Elèves du CP au CM2 : Entrée par le portillon.** Désinfection des mains. Les élèves se mettent en rang directement.
- **Elèves de la TPS à la GS : Entrée par le grand portail.** Désinfection des mains. Accueil en salle de motricité.



Afin de limiter l'encombrement du couloir, les parents de MS et GS déposent leurs enfants à l'entrée du bâtiment face à la salle de motricité. Les maîtresses se chargent de les aider à se préparer. Ils ne rentrent pas dans le couloir.

Les parents de TPS et PS sont autorisés à entrer dans le couloir pour aider leurs enfants à se préparer.

Le midi

- Sortie des externes à 11h30 par le portillon pour les primaires et le grand portail pour les maternelles.
- Retour des externes entre 13h et 13h15.

Le soir

- **Elèves du CP au CM2 : Sortie par le portillon à 16h20.**
- **Elèves de TPS/MS (classe de Mme Grégoire-Longuet) : Entrée des parents par le grand portail.** Ils vont chercher leur enfant dans la classe. L'accès à la classe se fait par la porte donnant sur la cour, un seul parent à la fois.
- **Elèves de MS/GS (classe de Mme Coulange) : Entrée des parents par le grand portail.** Ils vont chercher leur enfant devant la salle de motricité.
- **Garderie/Etude possible pour tous de 16h30 à 18h.** (pas d'ouverture du portail possible de 17h15 à 17h45)

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

- ▶ **Les règles distanciation :**
Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

- ▶ **Limitation du brassage des élèves :**

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Les récréations se font en commun comme habituellement.

- ▶ **Le port du masque**

- **Pour les adultes :**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

- **Pour les élèves :**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

- ▶ **Chaque élève recevra une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et le lavage des mains dès la première matinée d'accueil.**

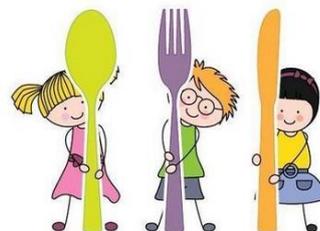


RESTAURATION

- ▶ Un menu avec choix pour les entrées, laitages et desserts et plat chaud unique est servi aux élèves à table pour les maternelles et en self pour les élémentaires à partir du CP.
- ▶ Une désinfection des tables est faite entre chaque service (école et services collège).
- ▶ La salle de restauration sera aérée avant et après la prise des repas.

AVANT LE DEJEUNER :

- L'entrée dans la salle de restauration scolaire se situera comme habituellement.
- Le lavage des mains aura lieu dans le sas.



PENDANT LE DEJEUNER :

- Les élèves seront regroupés par classe.
- L'ensemble du personnel portera un masque et se lavera les mains entre chaque contact.
- Les déplacements dans le self ne seront pas autorisés.

APRES LE DEJEUNER :

- La sortie du self se fera par la salle de restauration côté grand parking.
- Ce protocole s'ajoute aux procédures d'usage et de respect des modes opératoires de Nettoyage et Désinfection des Locaux COVID-19 et des normes déjà en vigueur pour la restauration.

HYGIENE

- ▶ Un nettoyage général des classes, des parties communes et des sanitaires conforme au protocole officiel sera effectué après chaque journée de cours.
- ▶ Dans les espaces communs et les classes, les surfaces et objets fréquemment touchés seront désinfectés 1 fois par jour.
- ▶ Les salles seront aérées régulièrement conformément au protocole.

▶ Le lavage des mains sera réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ; (gel)
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Le lavage des mains à l'eau et au savon sera privilégié.



- **Si un enfant présente à la maison un symptôme comme la toux, le mal de gorge, des troubles digestifs, une sensation de fièvre, de la fatigue,** la famille doit en avvertir dès que possible Mme Murs et prendre contact avec un médecin pour avis avant le retour à l'école.



► **Quelles sont les consignes si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école ?**

Pour rappel, les symptômes évocateurs du Covid-19 sont : fièvre, toux, difficultés respiratoires, mal de gorge, fatigue, mal de tête, courbatures, troubles digestifs, perte du goût, perte de l'odorat.

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne :
 - S'il s'agit d'un adulte : avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
 - S'il s'agit d'un élève : avec un masque pour les enfants en âge d'en porter, à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrières.
- S'il s'agit d'un élève, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.
- S'il s'agit d'un élève, il ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

► **Quelles sont les consignes en cas de "cas confirmé" par test positif dans une école ou établissement ?**

En cas de test positif, la conduite à tenir est la suivante :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- L'adulte ou la famille s'il s'agit d'un élève sera accompagné dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée, s'il s'agit d'un adulte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec le malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne malade dans les 48h qui précèdent son isolement
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

Les familles s'engagent à respecter et faire respecter ce protocole à leurs enfants.